

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mars 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-21**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mars 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Point de l'ordre du jour :

3.5. Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 2124-76,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2020 modifié fixant la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

En vertu de l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, il revient au conseil d'administration d'attribuer les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Duarte ANTUNES RISCADO, opérateur logistique polyvalent à l'UFR Sciences et Techniques (logement de 87 m² situé Bâtiment R, Avenue Monge, 37200 TOURS), à compter du 15 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièces jointes :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI